

Image not found or type unknown



Rupture de contrat pour un telephone portable

Par **Coquin**, le **16/02/2011** à **08:31**

Bonjour,rnrn j'aimerais savoir quelles sont les conditions pour resilier un contrat de 2 ans concernant un telephone portable.....rn j' ajoute que j' ai deja effectué un an d'abonnement et on m' a dit que je pouvais quitter l'operateur à condition de payer une partie du forfait
....????????????????????rnrn en vous remerciant.....rnrn cordialement